COMMUNE DE FAHY – Route de la Halle 79D – 2916 FAHY

Tél. 032 / 476 66 68
CCP 25-2139-3
administration@fahy.ch

Assemblée communale ordinaire – Lundi 7 décembre 2026 – Halle polyvalente

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 22 juin 2026
2. Présentation et approbation du budget 2027
3. Adopter le nouveau règlement relatif au cimetière et inhumations
4. Adopter le nouveau règlement relatif à la sécurité locale
5. Abroger le règlement relatif au repos dominical
6. Divers et imprévus

Le procès-verbal de la dernière assemblée peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site Internet www.fahy.ch. Les demandes de compléments ou de modifications sont à adresser, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements mentionnés sous chiffres 3,4 et 5 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, où ils peuvent être consultés.

Le budget peut être consulté au secrétariat communal dès le 3 décembre 2026. Les personnes qui le souhaitent peuvent en obtenir un exemplaire.

Fahy, le 9 novembre 2026 Le Conseil Communal